

A.C.B.S. - ANDI CUBLEY BUILDING SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 89 B route du Lac
74110 MONTRIOND
927 530 972 RCS THONON LES BAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DE LA GÉRANCE DU 01 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,

Le 01 juillet,

Au siège social,

Le soussigné Monsieur Andrew Nigel CUBLEY, gérant de la Société A.C.B.S. - ANDI CUBLEY BUILDING SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 89 B route du Lac, 74110 MONTRIOND au **1100 route de la Plagne - 22 THE LODGE, 74110 MORZINE** à compter du 01 juillet 2024, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

" Le siège social est fixé au : **1100 route de la Plagne – 22 The Lodge, 74110 MORZINE.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Andrew Nigel CUBLEY
Gérant

